



Les Amis de la Terre

Les clés du traitement biologique

Les ordures ménagères représentent 22 millions de tonnes de déchets par an. Un tiers est composé de déchets organiques (restes alimentaires, tontes de pelouse...). Sans tri, ces déchets sont majoritairement incinérés ou enfouis en décharges, causant par là-même des problèmes environnementaux (émissions de gaz à effet de serre, pollution des nappes phréatiques...).

Il est temps de cesser de considérer ces matières comme des déchets et d'utiliser pleinement leur potentiel. Quelle que soit votre zone d'habitation, des solutions adaptées et efficaces techniquement et économiquement existent.

Le compostage, individuel ou collectif, permet ainsi de rendre les nutriments au sol à la place des engrais chimiques. La gestion domestique par compostage se décline dans l'habitat individuel ou collectif en disposant des composteurs soit pour les jardins privatifs soit au pied des immeubles. Le compostage peut également être centralisé au sein d'une commune ou d'un quartier sur une plateforme de compostage. La méthanisation offre quant à elle l'avantage de produire une énergie renouvelable à partir des gaz émis par la dégradation naturelle des déchets organiques et produit du compost.

Comment agir ?

- Je prends connaissance du guide des Amis de la Terre « *Le traitement biologique des déchets organiques – Nos déchets ont de la valeur* » et des possibilités offertes pour le traitement biologique
- J'envoie à mon maire le guide accompagné de la lettre d'interpellation ci-jointe
- Je renvoie ce coupon aux Amis de la Terre pour les informer de ma démarche auprès de ma commune
- Je relance périodiquement les services municipaux pour connaître l'avancée des décisions

Plus nous serons nombreux à participer et meilleures seront nos chances d'obtenir des engagements de la part des communes contactées. Celles-ci pourront proposer des composteurs individuels à prix réduit, mettre en place une plateforme de compostage, organiser une collecte sélective ou encore étudier la mise en oeuvre d'une usine de méthanisation.



**J'ai interpellé le maire de ma commune en lui envoyant le courrier
« Pour un traitement biologique des déchets organiques »**

Mes coordonnées :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel :

Je désire recevoir d'autres guides « *Le traitement biologique des déchets organiques – Nos déchets ont de la valeur* » afin de transmettre les informations aux collectivités locales de mon territoire
Nombre d'exemplaires :

Nom et prénom :

Adresse :

Objet : Pour un traitement biologique des déchets organiques

Madame, Monsieur le Maire,

Je vous écris pour vous demander de mettre en place dans notre commune une solution de valorisation des déchets organiques.

30 % des déchets de nos poubelles sont organiques. Actuellement, la plupart finissent à l'incinérateur ou en décharge. Or, des solutions techniquement et économiquement viables existent pour valoriser ces déchets et utiliser les produits du traitement (compost, biogaz). Il est en effet impératif de gérer nos déchets plus écologiquement.

Plusieurs collectivités organisent déjà un traitement biologique des déchets organiques. Le guide « Le traitement biologique des déchets organiques - Nos Déchets ont de la valeur » [1] édité par les Amis de la Terre décrit les différentes options possibles et applicables à chaque territoire.

Je vous demande donc, Madame, Monsieur le Maire, d'offrir à tous les habitants de la commune une solution pour le traitement des déchets organiques (fourniture d'un composteur individuel, installation d'une plateforme de compostage, collecte sélective des déchets organiques) afin de réaliser dans de bonnes conditions le retour au sol de ces déchets.

Vous remerciant de l'attention que vous accordez à cette requête, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature



[1] Disponible en ligne :
http://www.amisdelaterre.org/Guide-dechets.html?var_mode=calcul